

Comité Local d'Information et de Concertation

Total France et Rhône Gaz - Feyzin (69)

Réunion n°3 du 24 septembre 2010

Salle des Mariages, Mairie de Feyzin

Liste des participants :

Les membres du collège « administration » :

- Josiane CHEVALIER, Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône
- Annie RAGOT, chef du bureau Planification du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC)
- Commandant Jean-Pierre DUARTE, SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), adjoint au chef du Groupement Analyse et Couverture des Risques
- Jean Francois BOSSUAT, DREAL Rhône Alpes, Chef de l'Unité Territoriale du Rhône,
- Bruno DEFRANCE, DDT du Rhône, responsable du service planification, aménagement et risques
- Annie JAN, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Les membres du collège « collectivités territoriales » :

- Yves BLEIN, maire de Feyzin
- Jacqueline VOTTERO, conseillère générale du canton de Saint-Fons
- Mireille ELMALAN, vice-présidente du Grand Lyon, chargée des risques naturels et technologiques
- Serge PERRIN, adjoint au maire de Saint-Fons
- Mireille DUMONT, conseillère municipale de Solaize
- Christiane PETIT MINGAT, conseillère municipale de Vernaison

Les membres du collège « riverains » :

- Daniel GADOUD, habitant de Feyzin
- Jacques GEOFFROY, habitant de Feyzin

Les membres du collège « exploitants » :

- Jean Claude TANDARDINI, chef de centre Rhône Gaz
- Lynda COTTET GAYDON, ingénieure SE Antargaz,
- Jean Pierre PONCIN, directeur de la raffinerie Total
- Gilles NOGUEROL, secrétaire général de la raffinerie Total
- Martial ATHANAZE, Service Sécurité de la raffinerie Total
- Jean Charles MARIOTTI, responsable Environnement, Sécurité, Inspection Qualité de la raffinerie TOTAL

Les membres du collège « salariés » :

- Olivier DUFFY, membre du CHSCT Rhône Gaz
- Christophe NAVARRO, membre du CHSCT Rhône Gaz
- Thierry TORJMANN, secrétaire du CHSCT raffinerie Total

Sont excusés :

- Michel GUILLOUX, représentant du conseil municipal de Feyzin
- Gérard RONY, conseiller municipal de la commune d'Irigny

Assistaient également à la réunion :

- Ghislaine GUIMONT, DREAL Rhône Alpes, coordination de la cellule risques
- Lieutenant D. GUILLAUME, Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Lydie BOSC, SPIRAL, secrétariat du CLIC
- Danielle SAUGE-GADOUD, conseillère technique de la mairie de Feyzin
- Caroline PAULES, responsable Pôle technique de la mairie de Feyzin
- Emmanuel MARTINAIS entpe 6 Laboratoire RIVES, et Gwenola LE NAOUR, IEP de Lyon, observateurs : participent à un projet de recherche sur les suites de la loi Bachelot de 2003, la mise en place des PPRT et le fonctionnement des CLIC

Accueil

M. Yves Blein, maire de Feyzin, ouvre la séance à 14h30 et accueille Mme Josiane Chevalier, secrétaire générale de la préfecture, chargée par M. le préfet de suivre la mise en place des PPRT.

Il remarque que ce CLIC ne s'est pas réuni depuis 2007, mais des avancées ont eu lieu. Le PPRT a été prescrit, les membres du CLIC ont participé à la réunion des 4 CLIC de la «Vallée de la Chimie», organisée par le Préfet le 23 février 2009.

Josiane Chevalier affirme que la volonté du préfet est d'avoir une approche globale pour le département du Rhône. Il s'agit de concilier la «contrainte» PPRT et le développement économique, notamment celui du secteur de la chimie ; cela a été précisé lors des états généraux de l'industrie, une réunion est d'ailleurs prévue avec les industriels, OSEO (établissement public d'aide aux entreprises) et la CDC (Caisse des Dépôts et Consignation). Le préfet souhaite travailler avec les entreprises et l'association nationale des communes concernées par les sites Seveso (AMARIS), ainsi que les services de l'Etat..

Un rappel de l'ordre du jour est fait :

- I. Activité des établissements sur les deux dernières années 2009-2010 : conditions d'exploitation, perspectives, projets
- II. Analyse des incidents et accidents survenus durant la période 2009-2010 - retour d'expérience
- III. Les inspections réalisées par la DREAL
- IV. Les suites données par l'inspection concernant les incidents-accidents survenus
- V. Questions diverses

I. Présentation de l'activité Rhône Gaz sur 2009-2010, par Jean-Claude Tandardini, chef de centre

Présentation rapide de la société, voir présentation diapositive n°3.

Activités 2008 - 2009 - 2010 : les exercices sont comptabilisés du 1er octobre au 30 septembre de chaque année. Sur 2008, 2009 et 2010, l'activité de Rhône Gaz a été stable à des niveaux relativement importants.

Conditions d'exploitation et perspectives : Il n'y a pas eu de modifications notables des installations, ni de travaux importants, ni d'augmentation des effectifs.

Les perspectives correspondent à un maintien des volumes sur la partie bouteilles, voire à une légère augmentation car il est possible que Rhône Gaz soit sollicité, par Primagaz, sur le quart sud-est de la France.

Projets d'investissements 2009 - 2010 : voir présentation diapositive n° 5.

Projets d'investissements 2010 - 2011 : voir présentation diapositive n° 6.

Analyse incidents / accidents : voir présentation diapositive n° 7.

Pour information, la distinction entre accident et incident est la suivante :

- Un accident est un événement qui entraîne une dégradation de matériel ou des blessures sur les personnes,
- Un incident n'a pas de conséquence, ni sur les installations ni sur les personnes.

Retour d'expérience interne (REX) : voir présentation diapositive n° 8 et 9

M. Tandardini explique la démarche de REX au sein de Rhône Gaz :

Rhône Gaz a deux établissements, un en Alsace et celui de Feyzin, mais aussi des actionnaires (Antargaz et Primagaz) qui ont eux mêmes des sites intéressés par le retour d'expérience.

Si l'incident / accident est jugé important, il peut également être communiqué au Comité Français du Butane et du Propane pour diffusion dans les autres sites.

Pour le site de Feyzin, il n'y a pas eu de retour d'expérience en 2009 et 2010, mais le circuit fonctionne aussi dans l'autre sens, donc des REX peuvent être transmis au site de Feyzin afin de contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité.

Quelques exemples de REX d'autres sites Antargaz / Primagaz sont évoqués : voir présentation diapositive n° 9.

Concernant l'accident de wagon qui a eu lieu le 29 juin 2009, à Viareggio en Toscane : un wagon citerne chargé de GPL a déraillé puis explosé, entraînant la mort de plusieurs personnes. L'analyse de cet accident a permis de déterminer que la cause était une faiblesse des essieux. Aujourd'hui au niveau national des vérifications sont menées sur les essieux lors de transport de matières dangereuses.

Questions sur la présentation :

Josiane Chevalier souligne l'utilité des REX, notamment ceux provenant des autres sites, pour permettre une meilleure prévention.

Q1 : Jean François Bossuat, DREAL, a noté la possibilité de réception de produits par camions citernes, et s'étonne de ce procédé qu'il pensait réservé à l'expédition. Rhône Gaz peut-il préciser dans quelles conditions ces camions sont utilisés, compte tenu des inconvénients liés à ce système de transport ?

Jean Claude Tandardini explique que ce mode d'approvisionnement n'est en aucun cas privilégié et n'est utilisé qu'en cas de crise d'approvisionnement par gazoduc.

En deuxième choix, l'approvisionnement se fait par voie ferrée, mais ce système n'est pas assez souple pour respecter les délais serrés. Il n'existe en France que deux points d'importation, et la mise en place de la rotation entre wagons vides et leur retour à plein peut prendre entre 48h et 72 h.

En troisième choix, le complément peut donc se faire par camion, avec un approvisionnement sous 12h.

Ce dernier mode représente moins de 10% du total des approvisionnements annuels.

Q2 : Daniel Gadoud, habitant de Feyzin, a noté l'augmentation probable des livraisons en 2011. Est-il prévu dans ce cas un changement des voies de circulation des camions, sachant que celles existantes sont déjà saturées (CD12 et l'avenue des Brotteaux pour rejoindre l'autoroute) et ne font pas l'objet de mesures de sécurité particulières ?

Jean Claude Tandardini regrette cette situation, mais fait observer qu'il n'y a pas d'autre voie d'accès au site que la CD12 et l'avenue des Brotteaux. Il tient à rassurer les riverains : l'accroissement de volume prévu en 2011 n'est pas réellement significatif (au niveau des «camions bouteilles», la prévision est de passer de 40 000 tonnes à 43 000 tonnes).

Jacques Geoffroy, riverain, rappelle qu'il pourrait exister une autre possibilité de circulation, par l'ex-D12, qui longe Rhône Gaz et traverse la gare de triage de Sibelin. Si c'est une route privée comme le pense M. Tandardini, y aurait-il possibilité de passer un accord avec le propriétaire afin d'accéder au pont d'accès à l'autoroute directement ?

Yves Blein considère que l'accès à l'autoroute du Pont de Solaize, que les riverains demandent, est déjà surchargé, et inadapté au passage des camions. Il faudrait réfléchir à une autre solution.

Josiane Chevalier demande à ce que ce sujet soit discuté, sachant qu'une réponse satisfaisante ne peut être apportée immédiatement.

Q3 : Daniel Gadoud demande également quand et où est-il procédé aux vérifications techniques sur les wagons : seulement sur le site de Feyzin, ou y a-t-il des contrôles en amont ?

Jean Claude Tandardini : les contrôles ont lieu au moment de la location des wagons, qui sont loués sous condition de respect des normes.

II. Présentation de la raffinerie Total, par Jean-Charles Mariotti, responsable Environnement, Sécurité, Inspection Qualité.

Taux d'accidents sur la raffinerie en 2009-2010 : voir présentation, diapositive n°3

Sur environ 2 millions d'heures travaillées sur une année, il y a eu 7 accidents du travail : 3 liés aux gestes et postures (problèmes de dos), 3 au cours de déplacements, 1 lié à un outillage inapproprié (une clé utilisée pour ouvrir une vanne a glissé et blessé l'opérateur).

D'autres informations sont données concernant les démarches d'amélioration de la sécurité dans l'entreprise :

Formation / exercices : voir présentation, diapositive n°5

Programme règles d'or : voir présentation, diapositives n°6,7 et 8

Après analyse des accidents survenus ces dernières années sur les différentes raffineries Total, un certain nombre de règles simples ont été identifiées, puis déclinées en 14 points. Le respect de l'ensemble de ces règles permettrait de baisser de 75% le nombre d'accidents survenus.

Des **exercices annuels** ont également été effectués avec l'administration. Voir présentation diapositives n° 9 et 10.

Inspection générale de sécurité au sein des raffineries Total : voir présentation diapositives n° 11 à 16

Investissements réalisés en 2009-2010 : voir présentation diapositive n° 17

Concernant l'unité SHP (strippeur haute pression), l'objectif de diminution des rejets est de passer de 6000 à 3500 tonnes rejetées par an de SO₂. Il est à préciser que ces investissements étaient exceptionnels, et il n'est pas prévu de les reproduire à l'avenir.

Certifications : un système permanent d'audits de suivi est en place, ce qui permet la reconduction des certifications d'une année sur l'autre. Voir présentation diapositive n° 18

Retour d'expérience : sur 650 personnes travaillant sur la raffinerie, on constate en moyenne la remontée d'un événement / personne / an. Voir présentation diapositives n° 19 à 29.

Questions sur la présentation :

Q1 : Serge Perrin, adjoint au maire de Saint-Fons, compare les chiffres fournis par Jean-Charles Mariotti avec ceux fournis par Bluestar Silicones lors du CLIC de Saint Fons. Bluestar Silicones témoignait d'une remontée de 4 événements / personne / an. D'où vient la différence entre ces ratios ?

Jean-Charles Mariotti estime que la raffinerie Total et Bluestar Silicones ne doivent pas comparer les mêmes chiffres. Sans information supplémentaire, il ne peut répondre à la question.

Q2 : Daniel Gadoud regrette que M. Mariotti n'ait parlé que des incidents internes à la raffinerie et qu'il y ait pas de comptabilisation des incidents visibles de l'extérieur qui peuvent occasionner une gêne pour les riverains : fumée noire au sortie des torchères, fuites de gaz odorants... Cette comptabilisation est-elle faite ?

Jean Charles Mariotti précise que cette présentation avait pour objectifs d'illustrer le fonctionnement des remontées d'informations, pas de dresser une liste exhaustive des incidents. Des indicateurs de plaintes externes, émanant notamment des riverains et du personnel de la raffinerie, sont suivis par la raffinerie et concernent en particulier les nuisances sonores, visuelles, olfactives, etc. Il ajoute que tous les événements (environ 650 par an) font l'objet d'un compte rendu et d'une analyse.

Q3 : Jacques Geoffroy souhaite plus d'informations sur les investissements prévus en 2011.

Jean Charles Mariotti répond que les plans d'investissement de la raffinerie sont pluriannuels : l'investissement en 2011 sera à hauteur de 50 millions d'euros (hors maintenance courante qui représente un montant du même ordre de grandeur : 50 millions d'euros), il ne peut fournir le détail.

Q4 : Jacques Geoffroy rappelle qu'un plan d'investissement pour la réduction des nuisances sonores avait été présenté il y a quelques années (probablement en 2003) à ce même CLIC. A sa connaissance, ce plan n'a jamais été appliqué, ou du moins, il n'y a jamais eu de point fait sur les réalisations.

Jean Charles Mariotti connaît ce plan d'action pluriannuel, qui est appliqué. Il est prêt à le présenter et précise qu'il avait proposé de le présenter à la Conférence riveraine mais qu'il n'a pas été mis à l'ordre du jour pour l'instant. Il souhaite que la présentation de l'état d'avancement de ce plan soit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CLIC.

Q5 : Daniel Gadoud rappelle que Rhône Gaz a adapté ses installations aux nouvelles normes sismiques. La raffinerie a-t-elle fait de même ?

Josiane Chevalier indique que cela pourrait faire l'objet d'un exercice POI.

Jean Charles Mariotti confirme que les installations sont conformes à la réglementation en vigueur en termes de normes sismiques. Cependant, la réglementation est en train d'évoluer, et cela est pris en compte dans les études de danger. Environ 100 millions d'euros sont dépensés chaque année pour la maintenance des installations et leur mise aux normes.

Jean François Bossuat souhaite préciser qu'un plan de mise en conformité a été présenté par Total, tout en intégrant le fait que certaines installations sont en cours de modification. Ainsi, tous les risques sont intégrés à l'étude de danger, donc aux cartes des aléas.

Q6 : Serge Perrin a trouvé la présentation un peu légère, car elle ne parlait pas de l'évolution économique de la raffinerie. Par ailleurs, il a été annoncé 600 à 650 événements remontés. Est il possible d'en avoir le détail (niveau de gravité etc.) ? Seuls 4 incidents ont été évoqués de manière détaillée.

Jean Charles Mariotti précise qu'il ne faut pas confondre événement et accidents. Les événements sont cotés en gravité réelle et gravité potentielle. Or, sur les 650 événements recensés, on ne dénombre aucun accident majeur et seule une dizaine a été cotée avec une gravité « importante ». Par ailleurs, tous ne concernent pas la sécurité et l'environnement. Néanmoins, M. Mariotti propose de faire pour le prochain CLIC une analyse plus poussée des événements afin de pouvoir exposer leur catégorisation.

III. Inspections réalisées par la DREAL et les suites données en 2009 et 2010, par Ghislaine Guimont, DREAL Rhône Alpes

Quelques principes nationaux pour les inspections : voir présentation, diapositive n° 2.

Inspections 2009 - 2010 Rhône Gaz : voir présentation, diapositive n° 4.

Dossier en cours : suivi des suites administratives de l'inspection (non respect des prescriptions concernant une cuve), en cours de traitement. Voir présentation, diapositive n° 5.

Inspections 2009 - 2010 raffinerie Total : voir présentation, diapositive n° 7.

Dans le cas de contrôles inopinés, la raffinerie n'est prévenue que de la thématique, pas de la date d'intervention.

Dossiers en cours : voir présentation, diapositive n° 8.

Conclusion : Les inspections conduisent souvent à des pistes d'amélioration. Quelques procédures administratives consistent en des rappels de prescriptions. Le plus souvent, ce sont des observations sous formes de questions ou de demandes d'actions.

A côté de ces inspections, qui ont un cadre formel, de nombreuses réunions et échanges ont lieu, qui ne donnent pas forcément lieu à un recensement.

Jean Charles Mariotti précise que 154 courriers ont été échangés avec la DREAL depuis le début de l'année.

Questions sur la présentation :

Q1 : Daniel Gadoud s'interroge sur les compléments d'analyse que la DREAL pourrait faire concernant les retombées sur les arbres fruitiers, les jardins, les riverains. Dans le même ordre d'idée, lorsqu'il y a des nuisances olfactives, sont-elles analysées ?

Jean-François Bossuat rappelle qu'un plan de suivi de la raffinerie est en place. Ce plan permet l'analyse du bruit, des rejets aqueux à l'amont et à l'aval dans le canal du Rhône, des émissions atmosphériques sur la commune de Feyzin et les communes avoisinantes. Certains éléments sont suivis spécifiquement (benzène, composés cancérigènes, SO₂, poussières...).

Par contre, il n'y a pas forcément de relation directe entre ce que l'on voit (torchère) et la réalité dans l'air. L'impact n'est pas forcément immédiat : les outils ne prennent pas en compte le phénomène de dispersion, ou bien ces composés n'ont pas de caractère toxique avéré, auquel cas ils ne sont pas tracés au niveau des capteurs.

Q2 : Daniel Gadoud s'inquiète du terme « dispersion », supposé être rassurant, et demande si l'impact de la gêne est pris en compte (pas seulement l'impact toxique). Il fait remarquer que les eaux de pluie récupérées par les riverains de la raffinerie sont noires

Jean Charles Mariotti rappelle que la raffinerie a fourni une étude sur les risques sanitaires au printemps. La raffinerie travaille en collaboration avec les services de l'Etat pour l'analyse et les suites à donner à cette étude.

Serge Perrin, en tant que représentant de la COPARLY (Comité pour le contrôle de la Pollution Atmosphérique dans le Rhône et la région Lyonnaise), rappelle qu'il y a des mesures disponibles sur le site internet www.atmo-rhonealpes.org, pour vérifier l'évolution des polluants sur les quelques stations existantes.

Il y a eu une étude spécifique sur la partie sud de Lyon, qui a montré qu'il y avait de petites pollutions proche du site d'Arkéma. Cependant, ces mesures ne permettent pas de faire le lien avec des études épidémiologiques.

Jean Charles Mariotti rappelle que les capteurs COPARLY qui concernent la raffinerie sont situés sur le stade.

Daniel Gadoud considère que le capteur est dans ce cas mal placé, car le vent vient du sud 360 jours par an, donc le vent passe par le capteur avant de passer sur la raffinerie.

Serge Perrin précise que des capteurs sont placés dans d'autres endroits, et que les emplacements sont vérifiés. Les relevés des capteurs tendent à prouver que la pollution liée à la circulation automobile, en France, ne va pas tarder à dépasser les normes européennes (notamment aux entrées et sorties de l'autoroute et du tunnel de la Croix Rousse).

Yves Blein informe que les études épidémiologiques montrent que le problème de santé majeur sur Feyzin reste le diabète.

Jean-François Bossuat rappelle que les entreprises industrielles françaises classées IPPC sont assujetties à l'obligation de produire un bilan décennal pour montrer quelle est leur situation par rapport aux meilleures technologies disponibles. Un suivi régulier est effectué, assorti de la mise en place d'un programme de rattrapage. Actuellement une étude est en cours sur le niveau des émissions de la raffinerie par rapport aux normes européennes. Des mesures correctrices pourraient ensuite être prises si nécessaire, notamment en matière d'eau et d'air.

Q3 : Jacques Geoffroy regrette que le sujet de la gare de triage ne soit pas abordé. En effet, la gare de triage de Sibelin existe depuis 1964, et malgré de nombreuses demandes de diminution des nuisances, la SNCF n'a jamais réagi.

Jean-François Bossuat informe que la gare de Sibelin a été soumise à la production d'une étude de danger, reçue en début d'année à la DREAL. Les transports sont une problématique très différente de celle des sites industriels. Il est à voir si, à la suite de la loi Grenelle 2, les CSS (Commission de Suivi de Site) ne suivront pas spécifiquement les gares de triage, qui devront rendre des comptes comme les industriels.

Yves Blein est d'accord sur le fait qu'il y a de vraies difficultés de dialogue avec la SNCF.

Josiane Chevalier a bien noté ce point. Il sera abordé dans le cadre des contacts entre la préfecture et la SNCF.

IV. Point sur l'élaboration des PPRT, par Jean-François Bossuat.

Dans le cadre de la stabilisation de la carte des aléas, les études de danger ont été remises. Les listes de phénomènes dangereux ont ainsi pu être arrêtées (à quelques modifications mineures près).

Deux problématiques ont été soulevées et ne sont pas finalisées au niveau de la raffinerie. Ces problématiques ont fait l'objet de deux dossiers adressés par la société Total au préfet :

- l'appréciation du phénomène de BLEVE (ébullition-explosion des gaz sous forme liquide) : des échanges avec la raffinerie sont encore nécessaires, car la DREAL n'a pas répondu favorablement;
- la question de la cinétique du BLEVE qui relève plus des services d'intervention, car elle est liée à la mise en œuvre des mesures de protection de la population par les services de la préfecture (protection civile en liaison avec le Sdis

Josiane Chevalier précise qu'une réunion est prévue entre la DREAL, le sous-préfet délégué à la sécurité, la raffinerie et la ville, pour discuter de ces problématiques, de manière à consolider la carte des aléas du PPRT.

Tous les éléments ont été transmis aux services de l'Etat sur ces deux questions.

Questions sur la présentation :

Yves Blein insiste pour que le travail sur ces deux thèmes soit collectif, afin que la volonté de mettre en place les plans d'action soit commune.

Sur la première problématique, la mairie de Feyzin a demandé une contre-expertise de l'étude de danger, et il n'y a pas eu l'occasion à ce jour d'en discuter de manière plus approfondie. Ce phénomène aurait un tel impact sur les riverains qu'il convient de prendre le temps de l'étudier complètement. Il demande que d'autres réunions des personnes et organismes associés se tiennent avant que le Préfet prenne une décision. La problématique est la même pour le phénomène de « Boil over » : les collectivités souhaitent pouvoir donner leur avis et en discuter, d'autant qu'il semble que le SDIS ait déjà été consulté sur ce dossier. Quant à la question de la cinétique, elle concerne principalement le SDIS, car cela a des conséquences sur les plans d'évacuation et les temps de réaction des services de secours.

Josiane Chevalier est d'accord sur la méthode à employer : mieux vaut prendre le temps et arriver à des positions consensuelles. Puis le Préfet prendra ses responsabilités, dans un souci d'approche globale et pragmatique et dans le souci du partage. Par ailleurs, il y a des considérations locales et nationales. Il s'agit d'ailleurs de profiter des occasions pour faire remonter ces problèmes au niveau national. Si le dossier local porté au niveau national est solide, il peut faire jurisprudence. Il n'est pas forcément pertinent d'avoir la même application dans des contextes différents.

Jean Charles Mariotti exprime son accord sur cette ligne et sa satisfaction que les discussions aillent en ce sens.

Jean Pierre Duarte (Adjoint au Chef du Groupement Analyse et Couverture des Risques) assure que le SDIS n'a pas encore rendu son avis sur l'étude de danger, notamment vis à vis de la cinétique lente du phénomène de BLEVE. Le plan de secours préfectoral concernant la raffinerie et Rhône Gaz est en phase de consultation. Tant qu'il ne sera pas arrêté, le SDIS ne s'exprimera pas sur ce phénomène.

Yves Blein rappelle que le plan communal de sauvegarde est également très important, et devra être pris en compte dans le plan Orsec-PPI, puisque c'est l'addition de tous les moyens qui permettra une évacuation de la population dans les temps impartis, si nécessaire.

Q1 : Jacques Geoffroy s'interroge sur l'avancement des inspections des maisons individuelles dans le cadre du PPRT. Daniel Gadoud pose également la question des possibilités pour les riverains de faire des travaux en attendant la stabilisation des cartes d'aléas et la décision du Préfet ?

Jacques Geoffroy rappelle en complément que lors de la dernière réunion PPRT, le préfet avait émis l'idée de débloquer une enveloppe pour préfinancer les travaux en attendant l'approbation des PPRT.

Bruno Defrance, DDT, fait un rappel de l'état d'avancement de la procédure.

Le 28 mai 2010, a été organisée une réunion de l'ensemble des personnes et organismes associés (POA), au cours de laquelle ont été présentés les résultats des études d'analyse des enjeux, ainsi qu'un pré-zonage brut résultant du croisement des aléas et des enjeux. A partir de ce travail, un programme d'investigations complémentaires a été arrêté, avec diagnostic de la vulnérabilité sur un échantillon d'habitations et de locaux d'activités. A ce jour, trois des quatre bureaux d'étude ont été retenus et les visites se feront dès que la cartographie des aléas sera totalement stabilisée.

Sur le plan du préfinancement des travaux, suite à l'engagement qui a été pris par M. le préfet, ce dernier a interrogé les services centraux et a reçu une fin de non recevoir sur la capacité de l'Etat à anticiper le préfinancement des travaux tant que le PPRT n'est pas approuvé.

Aujourd'hui, dans le cadre du Grenelle 2, il y a eu des évolutions importantes en termes d'indemnités, notamment avec le passage de 15% à 40% de crédit d'impôt dans la limite de 30 000 euros de travaux pour les propriétaires occupants (logements), mais des évolutions sont susceptibles d'intervenir dans le cadre de la loi de finances 2011.

Yves Blein a participé aux réunions du comité national de suivi des PPRT, du comité de pilotage de l'Union Française des Industries du Pétrole et celui de l'Union des Industries Chimiques, qui le consultaient, en tant que collectivité locale, sur les financements tripartites. Le résultat de ces réunions montre qu'il est possible d'arriver à la configuration de prise en charge suivante :

- 40% par l'Etat en crédit d'impôt,
- 20% par les industriels,
- 20% par les collectivités locales.

Cela permettrait aux particuliers de n'avoir que 20% des travaux à payer. Rien n'empêche ensuite les collectivités locales d'aller au delà de ces 20% si elles le souhaitent.

Reste entier le problème des entreprises qui sont dans la zone PPRT et qui sont soumises aux mêmes contraintes que l'habitat. Faudra-t-il déplacer les zone d'activité ?

Jacques Geoffroy rappelle que la question portait sur les actions possibles sur le bâti pendant cette période intermédiaire où le PPRT n'est pas encore validé, et qu'on ne sait pas sous quel régime on va être (expropriation, travaux obligatoires...), alors que des travaux peuvent être nécessaires ou prévus, voire des ventes en cours. Aujourd'hui, des travaux sont ajournés, des acheteurs restent dans l'expectative.

Yves Blein confirme qu'il n'y a rien à faire tant que le PPRT n'est pas promulgué, car les zones concernées ne sont pas définies officiellement.

Quant au crédit d'impôt, qui ne concerne que les propriétaires occupants, M. Blein est très pessimiste sur la capacité de la collectivité locale à pré-financer.

V. **Autres points / Conclusion**

Josiane Chevalier demande que les convocations soient envoyées par e-mail plutôt que par courrier. Elle souhaite également que les CLIC se réunissent plus souvent et remercie les participants.

Clôture de la séance à 16h45.
